



«Chez Écolo, c'est le bureau de campagne qui décide sur qui il faut mettre le focus.»

Julien HORDISE, Écolo



**À partir d'aujourd'hui, les dépenses électorales sont limitées.** Mais tout le monde ira au bout de ce qu'il peut flamber.

● Martial DUMONT



Trois mois. Voilà ce qu'il reste exactement ce 25 février avant les

élections européennes, fédérales et régionales.

C'est donc aujourd'hui aussi que commenceront à être comptabilisées scrupuleusement toutes les dépenses électorales des partis et des candidats dont les montants sont établis en fonction de nombreux critères (lire par ailleurs).

C'est aussi l'occasion de se pencher sur les dépenses qui avaient été enregistrées, notamment, lors des dernières élections régionales en 2009.

Avec une constante, cela dit, au niveau des dépenses individuelles (voir tableau) : à part quelques (rares) exceptions, chacun va au bout du bout de ce qu'il peut dépenser. Comme Daniel Senesael (PS), par exemple : le bourgmestre d'Estaimpuis avait, il y a 5 ans, dépenser 15 920,69 euros alors qu'il pouvait en dépenser... 15 924. Même chose pour le bourgmestre

## Que ce soit dans les partis ou au niveau individuel, chacun flirte avec la limite légale des dépenses

de Liège (PS), Willy Demeyer : 22 705,33 euros dépensés pour 22 710 possibles. Certains, bien sûr, dépensent beaucoup plus que d'autres (et ont le droit légalement de le faire) : ce sont les candidats aux européennes.

### La singularité Écolo

Mais si chacun flirte avec les limites, tout le monde les respecte, cela dit. Dans son rapport qui a suivi les élections de 2009, la Commission des dépenses électorales du Parlement wallon n'a relevé aucun dépassement ni émis aucune critique à l'encontre d'un candidat si ce n'est, çà et là, pour préciser que d'aucuns ont mis un peu longtemps à fournir tous leurs justificatifs de dépense.

Au niveau des partis aussi on ne se prive pas pour approcher la limite légale autorisée de 1 million. À ce petit jeu, c'est le cdH qui est le plus dépensier (987 000 euros en 2009) suivi d'Écolo. Étonnant de la part des Verts puisqu'au niveau individuel, tous les candidats affichent... zéro euro dépensé !

Julien Hordise, administrateur général d'Écolo explique pourtant facilement cette singularité.

«Chez nous toute la campagne est collective. Ce n'est qu'à partir de 2009 que nous avons fait des affiches avec les têtes des candidats. Les autres partis ont d'ailleurs été fortement irrités, estimant que nous faisons aussi des campagnes individuelles et que, dès lors, cela devait être comptabilisé comme des dépenses individuelles.»

Écolo a donc décidé, pour les élections du 25 mai de transférer une partie des dépenses sur «le dos» de certains candidats.

«Mais attention, prévient Julien Hordise, ce sont toujours bien les bureaux de campagne qui décident sur qui ils veulent mettre le focus et à qui on attribuera des dépenses individuelles.»

Pas question, donc d'attribuer une somme à dépenser pour chaque candidat. Juste de quoi tempérer un peu l'énervement des autres partis en somme... ■

## Qui a droit à dépenser quoi ?

**D'**une manière générale, le plafond de chaque candidat dépend de quatre critères : le type d'élection, la taille de la circonscription (nombre d'habitants), la place des candidats sur la liste et le nombre d'élus obtenus lors de la dernière élection. En clair, une tête de liste d'un parti ayant gagné les élections précédentes dans une grosse circonscription pourra dépenser plus qu'un autre.

Durant la campagne, un parti peut, lui dépenser un maximum de 1 million d'euros (ou 800 000 si le parti ne participe qu'à l'élection régionale wallonne ou flamande).

Un quart de cette somme peut être imputé par le parti pour les campagnes personnelles des candidats. Et chaque candidat ne pourra, en tout état de cause, bénéficier que d'un maximum de

25 000 euros en provenance de son parti.

Le montant maximum des dépenses électorales dépend aussi de l'assemblée dans laquelle un candidat veut être élu.

Ainsi, pour le Parlement européen, le maximum est de 10 000 euros pour un candidat effectif et pour le premier suppléant, et de 5 000 pour tous les autres candidats suppléants. Mais le parti peut également décider de pointer certains candidats qui ont le droit de dépenser 8 700 euros majorés de 0,0175 euro par vote exprimé.

Pour la Chambre et les parlements régionaux, les effectifs et le premier suppléant ont droit à 5 000 euros de dépenses ou, pour certains 8 700 euros majorés de 0,035 euro par vote.

Petit détail : un candidat qui se présente à plusieurs ni-

veaux de pouvoir a droit aux dépenses les plus élevées que lui autorisent ses différentes candidatures.

### Un pot commun

Cela dit qu'il existe de grandes disparités dans les dépenses électorales en fonction des divers critères. Les plafonds établis pour les élections 2014 sont en fait déterminés pour les premiers de listes (correspondant au nombre de sièges obtenus à l'élection précédente plus un) et sont dégressifs à mesure qu'on descend sur la liste.

Par ailleurs, ces montants ne sont pas forcément ceux attribués. Globalement, ils sont cumulés dans une sorte de pot commun et les dépenses plafonnées sont redistribuées par les partis au pro rata du poids électoral de chacun sur la liste. ■

M. Dum.